



AMANVILLERS

PLU D'AMANVILLERS

ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROCEDURE

10 JUILLET 2019



27/06/17

- **Prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) par délibération du Conseil Municipal**

09/17 au
02/18

- **Diagnostic territorial – Identification des enjeux locaux**

02/18 au
12/18

- **Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)**

- *ce document correspond au projet communal pour les dix prochaines années,*
- *Il a été présenté aux Personnes Publiques Associées (PPA) le 04/07/18*
- *il a été débattu en conseil municipal le 24/09/2018 et en Conseil Métropolitain le 22/10/2018*

Depuis
le 09/18

- **Traduction réglementaire – Règlements écrit et graphique**

- *cette partie comprend des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur des zones à urbaniser mais également l'élaboration du règlement écrit et graphique*

30/04/19

- **Réunion publique de présentation du projet de PLU aux habitants , en salle des fêtes d'Amanvillers à 18h30**

24/06/19

- **Arrêt du projet de PLU en Conseil Métropolitain**

Octobre –
novembre
2019

- **Tenue d'une enquête publique pour une durée d'un mois avec un Commissaire Enquêteur : les dates et modalités seront à définir avec le Commissaire dès qu'il sera nommé.**

Rappel :

Des pièces administratives et techniques ainsi qu'un registre de concertation sont disponibles en Mairie et à Metz Métropole jusqu'à l'arrêt de projet. leurs sites internet respectifs sont aussi à votre disposition pour suivre l'évolution de l'élaboration du PLU.